

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 mars 2017 à 20h22, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétraut, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes, madame Nancy Carvalho, directrice générale et madame Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement.

La séance est précédée d'une assemblée publique de consultation à 19h50 portant sur les règlements numéro 434-21-2017 et 435-5-2017.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
 - 8.1 Dossier – Personnes endettées envers la municipalité pour non paiement de taxes municipales
 - 8.2 Nomination d'un représentant de la municipalité lors de la vente aux enchères des immeubles pour non paiement de taxes municipales
 - 8.3 10e rencontre Villes et Villages en santé de la Montérégie - Inscription
 - 8.4 Fédération Québécoise des Municipalités – Inscription d'une conseillère à des formations
 - 8.5 Équipement informatique – Achat d'un projecteur
 - 8.6 Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie - Tournée des régions du Chantier de l'économie sociale – Inscription
 - 8.7 Amendement au code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – Demande adressée au gouvernement du Québec
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription de Francis Grégoire au congrès 2017
 - 9.2 Caserne - Vérification du réseau d'alarme incendie - Mandat
 - 9.3 Service des incendies – Inspection des véhicules d'urgence – Mandat
 - 9.4 Prévention incendie – Entente intermunicipale (partie 9) – MRC des Maskoutains – Intérêt à renouveler
- 10. Transport**

Aucun point
- 11. Hygiène du milieu**
 - 11.1 Avis de motion - Règlement numéro 475-2-2017 modifiant le règlement numéro 475-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
- 12. Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Adoption – Second projet de règlement numéro 434-21-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006
 - 12.2 Adoption - Second projet de règlement numéro 435-5-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006
 - 12.3 Inspection municipale – Ajout d'une journée de présence
 - 12.4 Service d'inspection municipale - Nomination des personnes désignées
- 13. Loisirs, culture, famille et aînés**
 - 13.1 Aménagement d'une aire de jeux d'eau – Présentation d'un projet au Fond de développement rural
 - 13.2 Réaménagement du parc en aire multifonctionnelle – Présentation d'une demande de soutien financier du milieu à la Caisse Desjardins
 - 13.3 Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) – Dépôt d'une demande
 - 13.4 Politique de la famille – Mise à jour – Adoption de la politique
 - 13.5 O.T.J. St-Bernard inc - Demande d'appui au projet d'achat d'équipement pour la patinoire – Appui
 - 13.6 UQROP – Construction d'un centre d'interprétation – Demande de soutien financier
- 14. Autres sujets**
 - 14.1 Campagne de vaccination en milieu rural – Demande de service auprès du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) Montérégie Est
 - 14.2 Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Déclaration
 - 14.3 Achat de drapeaux Carillon
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2017-03-052

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER les points suivants :

- 9.5 Service des incendies - Inscription d'un officier à une formation
13.7 Programme nouveaux horizons aînés (PNHA) – Demande de prolongation

DE REPORTER les points suivants :

- 11.1 Avis de motion - Règlement numéro 475-2-2017 modifiant le règlement numéro 475-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
13.6 UQROP – Construction d'un centre d'interprétation – Demande de soutien financier

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 FÉVRIER 2017

2017-03-053

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	16 960.14 \$
Comptes déjà payés:	19 800.65 \$
Comptes à payer:	33 164.74 \$

Appels des pompiers:

03-02-2017	En face du 1464, rte Michaudville	Assistance traineau	Saint-Jude
04-02-2017	1287, Salvail Sud	Feu de cabane à sucre (entraide citerne)	La Présentation
07-02-2017	Montée Amyot	Feu de motoneige	Saint-Bernard-de-Michaudville

2017-03-054

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

- 7 février 2017: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2017.
- 7 février 2017: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 24 janvier 2017.
- 17 février 2017: CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST - Accusé de réception de la résolution découlant de la séance du conseil de la MRC tenue le 14 décembre 2016 concernant l'appui aux démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux ainsi que l'opposition au projet Optilab.
- 24 février 2017: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance régulière du conseil ordinaire du 22 février 2017.
- 28 février 2017: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2017.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de février 2017 préparé par monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 DOSSIER – PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la municipalité pour le non paiement des taxes municipales. Après étude,

2017-03-055
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

2017-03-056
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

DE NOMMER monsieur le maire Yves de Bellefeuille ou, en son absence, madame la conseillère Annick Corbeil pour représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement de taxes qui se tiendra le 8 juin 2017 à 10h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 10E RENCONTRE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ DE LA MONTÉRÉGIE - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 10^e rencontre des Villes et Villages en santé du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont confrontées à plusieurs défis touchant directement la qualité de vie des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est sans frais;

2017-03-057
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Yves de Bellefeuille, maire, et madame Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement, à participer à cette rencontre ayant pour but d'échanger sur les défis touchant nos communauté et de proposer des solutions permettant d'améliorer la qualité de vie de nos "tout-petits citoyens" et de leurs parents, le 18 mai 2017 à Saint-Mathieu;

DE DÉFRAYER les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «Congrès et délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION D'UNE CONSEILLÈRE À DES FORMATIONS

2017-03-058
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la conseillère suivante à assister aux formations offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités:

PARTICIPANTS	TITRE DU COURS	DATE	LIEU	COÛT UNITAIRE
Annick Corbeil	Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé	27-09-2017	Québec	325\$
Annick Corbeil	Les relations du travail et la gestion des conflits	24-03-2017	Berthierville	385\$
Annick Corbeil	Introduction au leadership	07-10-2017	Saint-Jude	325\$
Annick Corbeil	Outils municipaux en matière de développement économique	19-04-2017	Web Conférence	45\$

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 1 080\$, taxes en sus, pour la formation.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « Élus – Délégation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5 ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE – ACHAT D'UN PROJECTEUR

CONSIDÉRANT QUE le projecteur de la municipalité acheté en mars 2007 ne fonctionne plus adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'être équipée d'un projecteur efficace et performant;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de E.M.I. et Dumoulin électronique;

APRÈS ÉTUDE,
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU

2017-03-059

DE PROCÉDER à l'achat d'un projecteur pour présentations auprès du fournisseur *Services Informatiques E.M.I.* pour un montant de 790.00\$, taxes en sus, ce qui représente une dépense nette de 829.40\$.

DE METTRE cet appareil à la disposition des organismes locaux en leur donnant la responsabilité de défrayer les coûts de réparation advenant un bris de l'équipement.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 414 «administration et informatique» et en y effectuant un transfert de fonds à partir du surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.6 PÔLE DE L'ENTREPREUNARIAT COLLECTIF DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE - TOURNÉE DES RÉGIONS DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT l'invitation faite par le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM) dans le cadre de la tournée des régions du Chantier de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT le thème abordé lors de l'atelier-discussion, soit "La contribution de l'économie sociale aux enjeux et aux défis de développement de la région";

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU

2017-03-060

D'AUTORISER l'inscription de M. Yves de Bellefeuille, maire, de mesdames Annick Corbeil et Ève-Mary Thai Thi Lac;

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription de 30\$ par personne pour M. de Bellefeuille et Mme Corbeil.

DE REFACTURER la moitié des coûts afférents à Mme Annick Corbeil à la Maison des Jeunes;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 « Élus – Délégation »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7 AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

2017-03-061
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Mme Brigitte Sansoucy et M. Sylvain Rochon, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)- INSCRIPTION DE FRANCIS GRÉGOIRE AU CONGRÈS 2017

2017-03-062
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Francis Grégoire, directeur du service des incendies, à assister au congrès annuel de l'ACSIQ du 20 au 23 mai 2017 à Québec et de défrayer le coût d'inscription et les frais d'hébergement au montant de 1 321.00\$, taxes en sus, ainsi que les frais de repas sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur. Le coût des activités pour sa conjointe au montant de 210.21\$, taxes en sus, sera payé par la municipalité mais remboursé par monsieur Grégoire.

M. Grégoire sera hébergé dans un établissement de son choix, toutefois, il a été entendu entre les parties que M. Grégoire assumera un montant d'environ 135.00\$ pour son hébergement.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 310 «Frais de déplacement et congrès - incendie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 CASERNE - VÉRIFICATION DU RÉSEAU D'ALARME INCENDIE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de sa visite du 6 septembre 2011, la Mutuelle des Municipalités du Québec avait procédé à la vérification des pratiques de gestion de risques et en avait produit un rapport;

CONSIDÉRANT QUE dans ce rapport, il était recommandé de procéder à la vérification du réseau d'alarme incendie de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des actions pour en assurer un suivi;

2017-03-063
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER DM Alarme pour procéder à la vérification du système d'alarme de la caserne incendie au taux de 80\$ / heure pour l'année 2017.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 522 «entretien caserne».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 SERVICE DES INCENDIES – INSPECTION DES VÉHICULES D'URGENCE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du schéma de risque incendie, la municipalité s'est engagée à faire des essais sur ses équipements et ce, d'une façon régulière prescrite par les codes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aréo-Feu nous offre la possibilité de faire les essais aux mêmes tarifs que l'an dernier;

2017-03-064
EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard
IL EST RÉSOLU:

D'ATTRIBUER le contrat des essais de route sur les camions incendie et d'inspection du camion

autopompe ainsi que des deux pompes portatives à Aéro-Feu pour un montant total de 725.00\$, taxes et frais de déplacement en sus. Un taux horaire de 110\$ et le coût du matériel seront applicables en cas de réparation.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 649 «incendies – équipement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 PRÉVENTION INCENDIE – ENTENTE INTERMUNICIPALE (PARTIE 9) – MRC DES MASKOUTAINS – INTÉRÊT À RENOUVELER

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en vigueur depuis le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT que la rédaction du schéma de remplacement du schéma de couverture de risques en cours;

CONSIDÉRANT qu'une période approximative de deux ans est à prévoir avant l'entrée en vigueur du schéma de remplacement;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies intervenue avec huit municipalités de la MRC des Maskoutains confiant à la MRC des Maskoutains, la responsabilité de créer un service régional de prévention incendie dont le principal mandat est d'effectuer la prévention incendie de certains risques et la sensibilisation du public suivant les modalités prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT que deux municipalités ont délégué leurs compétences en la matière à la Régie intermunicipale du Nord des Maskoutains au 1er janvier 2017 et que la Régie est maintenant partie à l'entente;

CONSIDÉRANT le départ de la préventionniste au cours du mois de février 2017;

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à l'embauche d'une nouvelle ressource en prévention incendie;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies prévue pour le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à cette embauche, il est pertinent de vérifier l'intérêt des parties à l'entente de reconduire celle-ci pour une période de deux (2) ans, soit le temps de permettre l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,

2017-03-065

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE MANIFESTER l'intérêt de la municipalité de Saint-Jude de reconduire l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies pour une période de deux ans, soit pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, le tout sous réserve d'étudier l'opportunité de réviser les modalités d'établissement des quotes-parts entre les parties de façon à ce que les quotes-parts soient établies en tenant compte d'une équité relative découlant des risques couverts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 SERVICE DES INCENDIES - INSCRIPTION D'UN OFFICIER À UNE FORMATION

CONSIDÉRANT la demande de M. François Graveline, capitaine de la brigade, de participer à une formation sous forme d'ateliers pratiques qui sera donnée le 25 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE,

2017-03-066

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de M. François Graveline à la journée d'ateliers pratiques de l'Association des pompiers instructeurs du Québec le 25 mars 2017. Les thèmes des ateliers sont les suivants :

- Désincarcération
- Stabilisation
- Nouveaux équipements – décontamination
- Simulateur;

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 150.00\$, taxes en sus, pour la formation;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 454 «formation - pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

Pas de point

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Point reporté

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-21-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité entend modifier les normes d'implantation dans les zones 109 et 110 afin de permettre des normes moins restrictives au niveau des bâtiments principaux;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique a été tenue le 6 mars 2017.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 6 mars 2017, le second projet de règlement numéro 434-14-2012 intitulé «Règlement modifiant la grille des usages et normes pour les zones 109 et 110.» avec les modifications suivantes : la superficie minimale de plancher habitable passe de 83 m² à 60 m² pour les zones 109 et 110 et le ratio espace bâti/terrain max. du bâtiment principal de la zone 109 passe de 25% à 35%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 435-5-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 435-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QU'UN projet de développement résidentiel est prévu pour cette zone dans un court ou moyen terme;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les normes d'implantation dans la zone 109 afin de permettre une marge avant et des marges latérales moindres;

ATTENDU QUE la municipalité vise à changer ces dispositions afin de mieux cadrer avec des dimensions de terrains desservis par les deux services;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 6 mars 2017, le second projet de règlement intitulé «règlement numéro 435-5-2017, modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006, afin de modifier les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et créer des dispositions spécifiques aux terrains desservis en zone 101».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 INSPECTION MUNICIPALE – AJOUT D'UNE JOURNÉE DE PRÉSENCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude connaît une augmentation de son taux de développement, notamment au niveau de l'implantation de nouvelles constructions résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment est présent seulement une (1) journée par semaine au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les besoins et les demandes adressées par les citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc (GESTIM)* en date du 16 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la modification apportée au contrat accordé à Gestim en 2014 en constitue un accessoire et ne change pas la nature du contrat, et que ce type de modification est autorisé par l'article 938.0.4 du Code Municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

2017-03-067

2017-03-068

2017-03-069

D'ACCORDER un mandat ponctuel à la firme GESTIM pour l'ajout des services d'un inspecteur en bâtiment à raison d'une (1) journée par semaine pour une durée de 30 semaines à compter du mois d'avril, pour un montant de 10 050.00\$, taxes et déplacements en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 61000 411 «services professionnels».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.4 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a renouvelé son mandat d'inspection municipale le 1^{er} janvier 2015 avec la firme GESTIM;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité ajoute une journée de présence par semaine à compter du mois d'avril et ce, pour une durée d'environ 30 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

2017-03-070

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER les personnes désignées de la façon suivante:

- monsieur Eddy Perez à titre d'inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Jude;
- madame Dominique Roy Lajoie à titre d'inspectrice municipale adjointe;
- messieurs Alexandre Thibault, Jean Vasseur et Julien Dulude à titre d'inspecteurs municipaux adjoints en bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

13.1 AMÉNAGEMENT DUNE AIRE DE JEUX D'EAU – PRÉSENTATION D'UN PROJET AU FOND DE DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude projette d'installer des jeux d'eau sur le terrain municipal existant afin de répondre à un besoin manifesté par les citoyens à de nombreuses reprises qui permettra à toute la population, notamment aux enfants de se rafraîchir à leurs guises et ce, au cœur du village ;

CONSIDÉRANT QUE les installations vont permettre de divertir les élèves de l'école primaire, du camp de jour, des joueurs de soccer et de balles inter-municipaux et la clientèle de la maison des jeunes qui regroupe des jeunes et adolescents de 4 municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose pas de piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à une piscine, cette installation disposée sur une surface plane convient facilement à des personnes à mobilité réduite, lesquelles auront également une aire de repos adaptée dans le parc adjacent;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera tout près de l'aire dans le parc intergénérationnel, donc dans un endroit névralgique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (RARC) a refusé nos projets initiaux qui ne prévoyaient pas de système de recyclage des eaux et ne répondaient donc pas aux préoccupations environnementales de la RARC;

CONSIDÉRANT QU'afin de se conformer à l'exigence de la RARC et d'assurer une saine gestion des eaux, la municipalité doit prévoir un système de récupération et de recirculation des eaux de notre installation des jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts et le financement du projet comprenant un système de récupération des eaux sont de l'ordre de près de 121 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet est comprend notamment une contribution de source gouvernementale du Québec au montant de 50 494,36 \$, une contribution du milieu au montant de 10 000 \$, une contribution du comité des loisirs Saint-Jude 8 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet va permettre une économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

2017-03-071

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Jude présente une demande de financement au Fond de développement rural pour son projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au montant de 20 000\$; soit le montant maximal alloué pour ce type de projet.

DE S'ENGAGER, auprès du Fond de développement rural à financer la partie non subventionnée du projet pour un montant maximal estimé de 53 000\$ en s'appropriant 43 000\$ à partir du surplus accumulé non-affecté et 10 000\$ à partir du fonds de parc et terrain de jeux;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou, en son absence, le maire suppléant, madame Annick Corbeil et la directrice générale, madame Nancy Carvalho ou, en son absence, la directrice adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution vient abroger la résolution numéro 2015-09-256.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 RÉAMÉNAGEMENT DU PARC EN AIRE MULTIFONCTIONNELLE– PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU MILIEU À LA CAISSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à un réaménagement majeur de son parc afin de le rendre multifonctionnel et d'en augmenter la sécurité pour l'ensemble de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE dans ce réaménagement, la municipalité de Saint-Jude procédera aux aménagements suivants dans le parc du Centre communautaire:

- installation d'une aire de jeux d'eau avec un système de récupération d'eau;
- nouvelle aire de loisir et de repos pour les aînés;
- aménagement d'un parc à planches à roulettes (skatepark) dans la patinoire;
- réaménagement et achat de nouveaux modules pour enfants dans le parc;
- installation d'une toilette permanente;

CONSIDÉRANT QUE ces installations permettront de divertir les citoyens et citoyennes de tout âge, ainsi que les élèves de l'école primaire, du camp de jour, des joueurs de soccer et de balles inter-municipaux et la clientèle de la maison des jeunes qui regroupe des jeunes et adolescents de 4 municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE ces installations seront situés dans un endroit névralgique de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

2017-03-072

QUE la municipalité de Saint-Jude présente une demande de soutien financier du milieu à la Caisse Desjardins pour son projet de réaménagement du parc au montant de 25 000\$; réparti de la façon suivante: 10 000\$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau et 15 000\$ pour l'aménagement de la nouvelle aire de jeux et de repos intergénérationnelle.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou, en son absence, le maire suppléant, madame Annick Corbeil et la directrice générale, madame Nancy Carvalho ou, en son absence, la directrice adjoint, madame Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS (FPC) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT la demande soumise auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci vise à soutenir financièrement la réalisation de projets municipaux d'infrastructures admissibles contribuant, entre autres, à l'essor sportif et récréatif en loisir;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt d'une demande d'aide financière, la Municipalité s'engage à respecter les conditions d'admissibilité suivantes soit de ne pas avoir entrepris les travaux ni octroyé de contrat relativement aux travaux faisant l'objet de la demande et être propriétaire en titre de l'infrastructure visée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

2017-03-073

D'AUTORISER la municipalité à déposer une demande de soutien financier visant la rénovation du Centre communautaire de Saint-Jude auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2. Cette demande vise le projet de la remise en état des infrastructures publiques de son Centre communautaire.

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

Cette résolution et la réalisation des aménagement sont conditionnels à l'obtention du financement du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités (FPC), volet 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 POLITIQUE DE LA FAMILLE – MISE À JOUR – ADOPTION

CONSIDÉRANT la Politique de la famille de la MRC des Maskoutains adoptée le 13 juin 2007, dont la municipalité de Saint-Jude en faisait partie de façon intégrante;

CONSIDÉRANT que cette politique a été mise à jour au cours de l'année 2015 et 2016, et que la municipalité de Saint-Jude participe à ce projet conjointement avec la MRC des Maskoutains, par la production de sa propre Politique de la famille et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que toutes les municipalités participantes à ce projet ont reçu respectivement un soutien financier et technique par le ministère de la Famille et des aînés pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique de la municipalité Saint-Jude et le plan d'action qui l'accompagne ont été soumis aux membres du comité de la municipalité qui a travaillé sur la mise à

jour en date du 4 août 2016 pour approbation préliminaire, et ont mené à une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenu une consultation publique, en conformité avec l'entente, sous la forme d'un sondage et d'une consultation publique intitulée Rêver Saint-Jude en date du 6 mars 2013;

CONSIDÉRANT que le plan d'action a été soumis et analysé par le comité du projet EIS, que la municipalité a considéré les suggestions soumises à l'égard de l'évaluation des impacts sur la santé et qu'elle a intégré des ajustements à la hauteur de ses possibilités;

2017-03-074

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER la Politique de la famille de la municipalité de Saint-Jude et son plan d'action;

D'AUTORISER la transmission de la Politique de la famille et son plan d'action au ministère de la Famille et des aînés, ainsi que la reddition de comptes liée à l'entente de subvention accordée pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.5 O.T.J. ST-BERNARD INC - DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA PATINOIRE – APPUI

CONSIDÉRANT la lettre de l'O.T.J. St-Bernard inc. en date du 28 février 2017 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le projet d'achat d'équipement pour la patinoire multifonctionnelle;

2017-03-075

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER l'O.T.J. St-Bernard inc. pour la réalisation de leur projet d'achat de nouvel équipement pour patinoire multifonctionnelle afin d'offrir aux citoyens de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et des municipalités voisines la possibilité de participer à diverses activités sportives et communautaires de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.6 UQROP – CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

POINT REPORTÉ

13.7 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS AÎNÉS (PNHA) – DEMANDE DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mémoires Rochvilloises – Un patrimoine à préserver » été accepté par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés en mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but de préserver le patrimoine immatériel de la communauté en filmant des témoignages de nos aînés, par nos jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT le déménagement de la Maison des Jeunes, partenaire au projet;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel qui a eu lieu pendant l'année, notamment la création de deux (2) nouveaux postes ainsi qu'un départ à la retraite, ce qui a eu une incidence directe sur la disponibilité de la directrice générale pour la réalisation du projet;

2017-03-076

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER au Gouvernement du Canada un délai supplémentaire pour la réalisation du projet « Mémoires Rochvilloises – Un patrimoine à préserver »;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer cette demande de prolongation au nom de la municipalité de Saint-Jude;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat du matériel requis pour la réalisation des activités prévues

Toutes les dépenses autorisées doivent être contenues à l'intérieur d'un budget de 18 163\$ représentant la subvention octroyée par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. AUTRES SUJETS

14.1 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LA MONTÉRÉGIE EST

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une

desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

2017-03-077

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens, au nombre de 1238, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2017.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE - DÉCLARATION

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

2017-03-078

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 ACHAT DE DRAPEAUX CARILLON

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire de drapeaux Carillon est épuisée ;

CONSIDÉRANT la demande constante pour le drapeau Carillon ;

CONSIDÉRANT les prix reçus de trois fabricants ;

2017-03-079

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 50 drapeaux Carillon au prix de

28.25\$ l'unité, pour un montant total de 1 412.50\$ taxes et transport en sus, auprès de la compagnie *Mirabau*, selon les termes de la soumission présentée le 25 janvier 2017.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70259 670 « Patrimoine - fourniture de bureau » en y transférant un montant de 800.00\$ du surplus accumulé affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-03-080

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 22h11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale